

DEPARTEMENT DU NORD

**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la Commune de
LEZENNES**

**Arrondissement
de LILLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LEZENNES s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Didier DUFOUR, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

Objet : Subventions aux associations année scolaire 2024-2025

**Date de convocation :
Le 22 novembre 2024**

Présents :

Didier DUFOUR – Frédérique DESCAMPS – Fabien DECOURSELLE – Lucienne LAVOISIER – Jean SAGETTE – Sylvie BLONDEL – Pierre BRUERE – Marie-France LAIGNEZ – Marc GODEFROY – Carole PETIT – Henri MOREL – Rizlène HENNACH – Sandrine DEPLECHIN – Cathy DONDEYNE – Ludovic CHRETIEN – Farid FARAJI – Michael DESEURE – Cyril MIRABAUD – Alexis DUCHESNE

**Nombre de Conseillers
en exercice : 23**

Absents excusés :

Christiane WALAS donne pouvoir à Carole PETIT
Marie-Laure LECHAT donne pouvoir à Fabien DECOURSELLE
Franck LACMANS donne pouvoir à Farid FARAJI
Véronique PAUWELS

Absents :

**Nombre de Conseillers
Présents : 19**

Secrétaire de séance : Sandrine DEPLECHIN

Pour la subvention de base, Madame Sandrine DEPLECHIN, Madame Sylvie BLONDEL, Monsieur Jean SAGETTE, Monsieur Cyril MIRABAUD, Monsieur Farid FARAJI ne prennent pas part au débat et au vote.

Pour la subvention exceptionnelle, Madame Frédérique DESCAMPS ne prend pas part au débat et au vote.

Vu l'avis de la commission d'attribution des subventions année scolaire du 09 Novembre 2024,

Monsieur Jean SAGETTE, Adjoint à la Vie Associative, aux usages numériques, rappelle à l'Assemblée la fixation du montant de la subvention de base 2023, une réactualisation du montant accordé en 2023, de 25 € pour les associations lezennoises ce qui permet d'établir la somme à 375 €.

La commission d'attribution des subventions propose au vote du conseil municipal les subventions suivantes :

Subvention de base :

APPLES (Tennis de table)	375€
ASAM (Arts Martiaux)	375€
A vos dés	375€
Club Alpin de Lezennes	375€
Cyclo Club	375€
DDEN	375€
Elisaline	375€
OMSC	375€

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de conseillers Votants : 16

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Subvention exceptionnelle :

Basket Club Lezennois	1.765€
Howlites de Lezennes	1.000€

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de conseillers Votants : 21

Pour : 21

Contre : 00

Abstention : 00

Subvention personnalisée :

Association des parents d'élèves	766€
Atelier Théâtre Lezennes	1.100€
Lezennes Arts Plastiques	2.400€

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de conseillers Votants : 22

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Subvention mixte :

- Amicale Laïque : 375€ de subvention de base et 1.263€ de subvention personnalisée soit 1.638€ au total
- Badminton Club de Lezennes : 3.330€ de subvention personnalisée et 1.250€ de subvention exceptionnelle soit 4.580€ au total

- Club Couture et Détente : 375€ de subvention de base et 200€ de subvention personnalisée soit 575€ au total
- Stade Lezennois : subvention personnalisée de 11.000€ et subvention exceptionnelle de 1.500€ soit 12.500€ au total

Nombre de Conseillers en exercice : 23

Nombre de Conseillers Présents : 19

Nombre de conseillers Votants : 22

Pour : 22

Contre : 00

Abstention : 00

Le total des subventions aux associations proposées au vote du Conseil Municipal pour les associations en année scolaire est donc de 34.324€

-----Adoptée à l'unanimité des votants -----

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme.



Le Maire,

Didier DUFOUR

Date d'envoi en Préfecture du Nord :

29 NOV. 2024

Date de réception en Préfecture du Nord :

Date de publication : 29 NOV. 2024